

# FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page 1/7

## CT212

Révision 1

Date de révision 2013-06-12

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	CT212
Numéro CAS	7085-85-0
Numéro CE	230-391-5
Index-No.	607-236-00-9

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description	Colle Cyanoacrylate
-------------	---------------------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité


Société	FAREPRO
Adresse	5 rue de Broglie Technopôle Anticipa F-22300 Lannion France
Web	www.fareprodirect.com
Téléphone	+33 (0) 29648 1060
Télécopie	+33 (0) 29648 1077
Email	info@farepro.fr
Adresse e-mail de la personne compétente	info@farepro.fr

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification - 67/548/CEE	Xi; R36/37/38 Symboles: Xi: Irritant.
Risques majeurs	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
2.1.2. Classification - CE 1272/2008	STOT SE 3: H335;

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée. Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
Conseil de prudence: Prévention	P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P264 - Se laver soigneusement après manipulation. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

## CT212

Révision 1

Date de révision 2013-06-12

## 2.2. Éléments d'étiquetage

<b>Conseil de prudence: Intervention</b>	P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	<b>Conseil de prudence: Stockage</b>
	P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 - Garder sous clef.
<b>Conseil de prudence: Élimination</b>	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

## 3.1. Substances

67/548/EEC / 1999/45/EC

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
ethyl-2-cyanoacrylate.	607-236-00-9	7085-85-0	230-391-5			Xi; R36/37/38

EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
ethyl-2-cyanoacrylate.	607-236-00-9	7085-85-0	230-391-5			STOT SE 3: H335;

## SECTION 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne exposée à l'air libre.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes.
<b>Contact avec la peau</b>	(Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon. Ôter les vêtements contaminés.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Irritant pour les voies respiratoires. L'inhalation peut provoquer une toux, une douleur dans la poitrine ou une irritation du système respiratoire.
<b>Contact avec les yeux</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Inhalation</b>	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## CT212

Révision 1

Date de révision 2013-06-12

## 5.1. Moyens d'extinction

Oxydes de carbone.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Porter un équipement de protection approprié.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un produit absorbant inerte. Balayer. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 3, 8, 13 pour de plus amples informations.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

## 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques.

## Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection réglementaires.

## Protection de la peau - Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques.

## Protection respiratoire

Porter :. Équipement respiratoire adapté.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## CT212

Révision 1

Date de révision 2013-06-12

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique
pH	donnée non disponible
Point de fusion	≈ -31 °C
Point de congélation	≈ -71 °C
Point d'ébullition	≈ 214 °C
Point d'éclair	≈ 85 °C
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Limites d'inflammabilité	Sans objet.
Vapour Flammability	Sans objet.
Pression de vapeur	≈ 21 Pa
Densité de vapeur	donnée non disponible
Densité relative	1.045 (Water = 1 @ 20 °C)
Liposolubilité	donnée non disponible
Coefficient de partage	donnée non disponible
Température d'auto-ignition	≈ 450 °C
Viscosité	≈ 150 mPas (Cone & Plate)
Explosif	donnée non disponible
Oxydant	donnée non disponible
Solubilité	Immiscible dans l'eau

## 9.2. Autres informations

Conductivité	donnée non disponible
Tension de surface	donnée non disponible
Groupe de gaz	Sans objet.
Benzene Content	donnée non disponible
Teneur en plomb	donnée non disponible
COV (composants organiques volatiles)	donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Éviter tout contact avec : Alkali, Bases, Bases fortes, Eau.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut se polymériser.

## 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Humidité. Bases.

## 10.5. Matières incompatibles

Alkali. Bases. Eau.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées nauséabondes et irritantes.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies.
corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau.

## CT212

Révision 1

Date de révision 2013-06-12

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies.
mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune donnée disponible sur ce produit.
cancérogénicité	Aucun effet carcinogène signalé.
Toxicité reproductive	Aucune donnée disponible sur ce produit.

## 11.1.4. Informations toxicologiques

CT212	Voie orale chez le rat DL50: >5000 mg/kg	Voie dermique chez le lapin DL50: >2000 mg/kg
-------	--	---

## SECTION 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

	donnée non disponible
--	-----------------------

## 12.2. Persistance et dégradabilité

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## 12.4. Mobilité dans le sol

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## 12.6. Autres effets néfastes

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## Informations générales

	Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.
--	---

## Méthodes d'élimination

	Contactez une société agréée pour l'élimination des déchets.
--	--

## Élimination du conditionnement

	Ne PAS réutiliser les récipients vides. Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.
--	---

## Informations supplémentaires

	For disposal within the EC, the appropriate code according to the European Waste Catalogue (EWC) should be used.
--	--

## SECTION 14: Informations relatives au transport

## Pictogrammes de danger

## 14.1. Numéro ONU

	UN3334
--	--------

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

	MATIÈRE LIQUIDE RÉGLEMENTÉE POUR L'AVIATION N.S.A.
--	--

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID	9
Risque supplémentaire	-
IMDG	9
Risque supplémentaire	-
IATA	9

## CT212

Révision 1

Date de révision 2013-06-12

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID	9
Risque supplémentaire	-
IMDG	9
Risque supplémentaire	-
IATA	9
Risque supplémentaire	-

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe de conditionnement	-
---------------------------	---

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement	No
Polluant marin	No

## ADR/RID

N° Id danger:	-
---------------	---

## IMDG

Code EmS	-
----------	---

## IATA

Instructions de conditionnement (Cargo)	964
Quantité maximale	220 L
Instructions de conditionnement (Passager)	964
Quantité maximale	100 L

## SECTION 15: Informations réglementaires

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements	<p>REGLAMENTO (UE) N o 453/2010 DE LA COMISIÓN de 20 de mayo de 2010 por el que se modifica el Reglamento (CE) n o 1907/2006 del Parlamento Europeo y del Consejo, relativo al registro, la evaluación, la autorización y la restricción de las sustancias y preparados químicos (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE).</p> <p>RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.</p>
------------	--

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## SECTION 16: Autres informations

## Autres informations

Révision	Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants : 14 - Informations supplémentaires.
Texte des phrases de risques présentées en Section 3	R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Text of Hazard Statements in Section 3	Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée. Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

## Informations supplémentaires

## CT212

Révision 1

Date de révision 2013-06-12

**Informations supplémentaires**

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.